

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 juin 2012

Présidence : Mme le Maire

Présents : Philippe Pez, Franck Duret, Jean-Marc Pramayon, Jean-Pierre Vandamme

Excusés : Bruno Adam (pouvoir à Nathalie Bisigano)  
Richard Schneider (pouvoir à Franck Duret)

Absents : Philippe-Fabien Desigaud, Gilles Bourdon

Secrétaire de séance : Franck Duret

Mme le maire rappelle à l'assemblée la délibération du **26 octobre 2011** approuvant le projet relatif aux travaux d'aménagement du centre village. Elle rappelle qu'une subvention a été demandée auprès des services du Conseil Général, de la préfecture et de l'Etat (réserve Parlementaire). Dans le cadre de ces subventions, le Conseil Général et la Préfecture sollicitent une délibération approuvant le plan de financement de l'opération aménagement du centre village.

Le Conseil Général propose également de signer une convention pour la création d'un chemin piétonnier en bordure de la RD 88d.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Accepte** la convention présentée par le Conseil Général de l'Ain dans le cadre de la création d'un chemin piétonnier en bordure de la RD 88d.
- ✓ **Autorise** Madame le maire à signer ladite convention.
  
- ✓ **Confirme** l'opération aménagement centre de village et
- ✓ **Adopte** le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessous :

	MONTANT	TAUX %
Réserve Parlementaire	15 000 €	7.42
Conseil Général	30 000 €	14.85
SIeA Ain	8 200 €	4.08
Emprunt Crédit Agricole	120 000 €	59.40
Auto-financement	28 800 €	14.25
<b>TOTAL</b>	<b>202 000 € H.T.</b>	<b>100 %</b>

Le Maire,